Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1925)

Heft: 203

Rubrik: Stock exchange prices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FINANCIAL AND COMMERCIAL NEWS FROM SWITZERLAND.

The past year was a favourable one for the Swiss Federal Railways, and the Monthly Bulletin just issued by the Swiss Bank Corporation, which deals with the accounts of the Railways for 1924, pooints out that traffics increased, the ratio of revenue to expenditure improved, and the net surplus on the year was the highest ever realised since the railways were taken over by the State. The number of passengers carried reached 96 millions, which is nearly 10 millions more than the previous year, and 5 millions above the figure for 1913. The quantities of goods carried in 1924 reached a record of 16,599,000 tons, as compared with 14,614,000 tons in 1913. While the average price per ton carried in the latter year worked out at 8.15 francs, in 1924 it was 14.98 francs—an increase of more than 83 per cent. This represents a very heavy burden on Swiss trade and industry, the more so as even before the war the tariffs were very much higher than in the countries surrounding Switzerland.

From 1920 to 1923 working expenditure fell off by about 100 million francs, but for 1924 there was an advance of $11\frac{3}{4}$ million francs, which may, however, be considered normal in view of the increase of the locomotive-kilometres run from 35 millions in 1923 to more than 39 millions in 1924.

In view of the efforts which are everywhere being made to electrify railway lines, the results hitherto achieved in Switzerland assume special interest. The average cost of electricity per locomotive-kilometre worked out at 1.14 francs in 1924, as compared with 1.28 francs in 1923, while the price of coal was only $86\frac{1}{2}$ centimes per kilometre in 1924, against 97 centimes in the previous year. At first sight it might appear that electric traction is more expensive than coal, but the Federal Railways point out that the principal line worked by electricity is over the St. Gothard, where steam traffic was always more expensive than the average, owing to the very steep gradients. Electric locomotives are further pulling heavier and longer trains, and reckoned upon a basis of cost per thousand tons moved, the expense for coal per kilometre in 1924 was 4.20 francs, as compared with 3.87 francs for electric power. It should be added that electricity permits of greater speed, which is an important factor from the point of view of international transit traffic, and that the expense of maintaining tunnels is less, while the price of current will be gradually reduced as the more general electrification of the lines makes it possible to make better use of the power generated by all the various stations.

The ratio of revenue to expenditure, which is always a valuable index to a railway's prosperity, had in 1924 fallen to $67\frac{1}{4}$%, which compares with a high record of 95.12% reached directly after the war, when traffic was most disorganised and expenses were at their highest.

Although the results for 1924 were satisfactory, the position still requires very careful handling, as is proved by the falling off in profit shown in the first quarter of the present year. This falling off is certainly due only to a temporary slackening of the transit traffic, and the summer months should bring a recovery, but the Railways in their report appeal to the public to co-operate with them in their work of consolidating the financial situation. The writer of the Swiss Bank's Bulletin expresses the opinion that the public has fully grasped the situation and is willing to co-operate with the Board of the Railways in every way, but that the authorities should, on their part, endeavour to understand the urgent necessity for Swiss industry of a reduction of the present goods tariffs, the maintenance of which threatens to create an impossible position for Swiss merchants and manufacturers.

STOCK EXCHANGE PRICES.

Bonds.	May 12	May 19
Swiss Confederation 3% 1903 ...	76.75%	76.67%
Swiss Confederation 5% 1923 ...	99.75%	99.12%
Federal Railways A—K 3½% ...	80.05%	79.75%
Canton Basle-Stadt 5½% 1921 ...	101.25%	101.12%
Canton Fribourg 3% 1892... ...	72.00%	72.75%

Shares.	Nom. Frs.	May 12 Frs.	May 19 Frs.
Swiss Bank Corporation	500	651	656
Crédit Suisse...	500	705	705
Union de Banques Suisses... ...	500	558	560
Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz	1000	3527	3475
Société pour l'Industrie Chimique	1000	1847	1875
C. F. Bally S.A.	1000	1202	1220
Fabrique de Machines Oerlikon...	500	661	680
Entreprises Suizer	1000	768	815
S.A. Brown Boveri (new)	350	343	354
Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Mk. Co.	200	220	220
Choc. Suisses Peter-Cailler-Kohler	100	202	200
Comp. de Navig'n sur le Lac Léman	500	555	565

CONFERENCE SUR L'INITIATIVE ROTHENBERGER

donnée aux Journalistes le 7 mai 1925 à Berne par M. Musy, président de la Confédération, Chef du Département des finances.

En 1919 déjà, malgré les embarras financiers d'une situation très difficile, le Conseil fédéral et les Chambres ont abordé courageusement le grave problème des assurances sociales. Une étude approfondie, poursuivie sans relâche depuis cinq ans, a démontré qu'on avait sous-estimé à cette époque-là les difficultés techniques et financières de leur réalisation.

Nous savons aujourd'hui que l'assurance vieillesse et survivants, procurant aux vieillards dès l'âge de 65 ans une rente annuelle de fr. 400, aux veuves et aux orphelins une modeste pension, exige un versement annuel global de 110 millions. L'avenir prouvera sans doute que cette somme, qui paraît cependant énorme, est un minimum et qu'elle suffira à peine à couvrir les risques extraordinaires, tels que ceux qui résulteraient d'une épidémie. Les moyens financiers indispensables à l'institution de l'assurance invalidité ne sont pas compris dans ce chiffre.

La réalisation de l'assurance exige donc un très grand effort fiscal et financier. L'œuvre ce pendant n'est point au-dessus de nos forces, à condition qu'elle soit assise sur des bases à la fois modestes et solides. L'importance de ce grand acte de solidarité et les bienfaits qu'il procurera à tous ceux qu'il soutiendra valent bien le grand effort qu'il impose. Le projet du Conseil fédéral, qui a déjà l'approbation des deux Chambres sur tous les points principaux, pose en principe que l'œuvre à laquelle il faut conserver le caractère essentiel de l'assurance sera alimentée tout d'abord par la prime individuelle des assurés, qu'on évalue à une trentaine de francs. Les contributions financières de la Confédération et des cantons ne s'élèveront pas, au total, à plus de la moitié du montant nécessaire à l'assurance. Cet apport annuel a été compté par les experts à une quarantaine de millions.

Si l'on considère d'une part la situation budgétaire de la Confédération, qui accuse un déficit d'environ 20 millions, l'état difficile des finances de la plupart des Cantons, si l'on songe d'autre part qu'outre l'assurance, il est d'autres œuvres sociales, en particulier la lutte contre la tuberculose, qui méritent toute notre sollicitude, on se rend immédiatement compte que la réalisation des assurances ramenée à un cadre initial modeste, demande tout de même la création de recettes nouvelles très considérables. Dans ces conditions, la plus élémentaire prudence exigerait, pour des motifs financiers essentiels, que l'assurance invalidité fût renvoyée à plus tard. Le Conseil National en a décidé ainsi en la faisant passer au second plan.

Afin de hâter le plus possible la réalisation des assurances, le projet ne se contente pas d'en poser le principe, il prévoit la création des moyens financiers nécessaires à en assurer l'organisation.

Or, avant même que les conclusions de l'étude pourtant extrêmement hâtive du Conseil fédéral ne fussent transmises à l'Assemblée fédérale, on se trouva brusquement en présence d'une initiative qui a l'ambitieuse prétention de résoudre simultanément et en un tour de main tout le gros problème de l'assurance vieillesse et toutes les graves difficultés de l'assurance invalidité. En 1919 déjà, M. Rothenberger avait suggéré aux Chambres une solution financière qui fut jugée inacceptable. Il voulait constituer en faveur des assurances un premier capital par la création d'un fonds auquel il attribuait un premier versement de 250 millions à prélever sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Ecartée par les Chambres, cette proposition fit l'objet d'une initiative populaire qui aboutit et réunit 79,000 signatures. Le 24 mai prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer définitivement sur cette initiative dont la teneur est la suivante:

"La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général, ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques et privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de deux cent cinquante millions de francs, qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. La lettre A, chiffre 2, de l'arrêté fédéral du 14 février 1919 est modifiée dans ce sens."

L'initiative Rothenberger est une dangereuse illusion. Elle conclut, en effet, à l'introduction simultanée des trois assurances, invalidité, vieillesse et survivants qu'elle met sur le même pied. Elle ne prévoit pas à la charge de l'assuré l'obligation du service de la prime; elle impose à la Caisse fédérale une première contribution de 250 millions à prélever sur le produit d'une recette depuis longtemps absorbée par les dépenses extraordinaires de l'après-guerre.

En 1920, au moment où l'initiative fut déposée, le compte administratif bouclait par un déficit de 100 millions, les dépenses extraordinaires non portées dans le compte annuel atteignaient pour cette seule année 223 millions. Au lieu de se préoccuper d'une situation financière qui s'aggrave de jour en jour et menace de dégénérer en danger public, au lieu de s'intéresser au redressement d'un budget déséquilibré, les promoteurs de l'initiative proposent la création d'une œuvre, certes grandiose, mais dont le coût n'a pas été évalué, même approximativement. Et pour en précipiter la réalisation, ils exigent qu'on prélève 250 millions dans une caisse qui n'arrive plus à faire face aux dépenses journalières. Il est temps de renoncer au dangereux mirage des illusions volontaires et de sortir enfin de la brume des utopies pour descendre sur le terre-plein des réalités.

1. Contrairement au projet plus modeste élaboré par les Chambres, l'initiative prétend réaliser simultanément les trois assurances. Or, nous savons que la contribution annuelle de la Confédération à l'assurance vieillesse et survivants seulement doit atteindre au moins 30 millions. Pour réaliser ces trois assurances, l'initiative propose comme unique moyen financier un premier versement de 250 millions au fonds destiné à en couvrir les frais. D'une part, ambition démesurée allant plus loin que le projet du Conseil fédéral, et, d'autre part, moyens matériels d'une décevante insuffisance, puisque très inférieurs à ceux jugés indispensables par les Chambres pour couvrir les exigences d'un projet réduit. C'est donc à tort que l'initiative laisse croire que par un moyen simpliste on pourra faire d'un trait une sérieuse étape sur la voie de la réalisation.

2. Si l'initiative ne fait pas mention de la contribution des assurés, elle ne limite pas non plus la participation de l'Etat. Il importe, tant pour des considérations d'ordre moral que pour des motifs de nature financière, d'affirmer avec énergie que les assurances ne sont possibles que si les assurés y apportent une précieuse collaboration. Ensuite il faut être loyal et dire que nécessairement les pensions resteront modestes. Elles n'auront jamais qu'un caractère complémentaire. Elles ne seront point suffisantes pour permettre aux bénéficiaires d'en vivre. La Suisse, pas plus que les autres Etats, n'est en mesure de résoudre le problème sur la base d'une plus vaste échelle. Cela ne serait du reste pas même désirable, puisque au lieu de décharger le citoyen du souci de son avenir, il faut au contraire aviver en lui le sens de la responsabilité personnelle, afin qu'il se persuade toujours mieux qu'il ne saurait demander à l'Etat l'aisance qui ne peut résulter que de son propre effort.

3. Il importe enfin de préciser la participation de l'Etat. Le projet des Chambres prévoit que la contribution financière de la Confédération et des cantons ne s'élèvera pas à plus de la moitié du montant total nécessaire à l'assurance. Ce cran d'arrêt est une nécessité. L'initiative ne contient aucune garantie dans cette direction. Un verrou de sûreté est indispensable contre la surenchère sociale ayant comme corollaire des dépenses publiques grandissant au fur et à mesure que diminuerait le sens de l'épargne.

Pour financer les assurances, on propose de prélever 250 millions sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Cette proposition ne résiste pas un instant à un examen sérieux. Les signataires de l'initiative ont oublié que tout le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, comme la totalité du produit de l'impôt de guerre, ont été absorbés jusqu'au dernier sou par les besoins courants de la Trésorerie qui furent énormes, non seulement dans la période de guerre, mais encore et surtout pendant toute la période de l'après-guerre. Malgré l'appoint exceptionnel de l'impôt de guerre, la dette de la Confédération n'a cessé d'augmenter. Depuis 1916, chaque année, les dépenses extraordinaires dépassent de beaucoup le produit des recettes extraordinaires (impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre). Chaque exercice ajoute un énorme déficit extraordinaire au déficit du compte ordinaire en persistante augmentation. De 1916 à 1924, les dépenses extraordinaires de mobilisation, lutte contre le chômage, etc. ont absorbé plus de deux milliards. Les recettes extraordinaires, impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre ne nous ont apporté, en revanche, qu'un milliard. Ainsi, malgré le gros sacrifice fiscal que signifient l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ces contributions extraordinaires n'ont point permis l'amortissement de la dette publique qu'on avait invoqué comme justification des impôts de guerre. Notre dette, qui était de 596 millions en 1917, atteignait 1 milliard 390 millions en 1921, époque qui marqua la fin de la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. A clôture 1924, elle dépasse 1 milliard 550 millions. Les impôts extraordinaires n'ont donc pas réussi à réduire la dette fédérale. Ils n'ont servi qu'à en ralentir l'augmentation.

Les 250 millions que réclame l'initiatique au profit de l'assurance n'existe donc plus. Pour les verser effectivement, il faudrait les créer au moyen de l'emprunt. S'imagine-t-on l'accueil que ferait le marché à un emprunt de 250 millions contracté, non pour rembourser d'anciennes dettes, mais pour couvrir une nouvelle dépense improductive? Sait-on ce que signifierait pour notre crédit une formidable augmentation de notre passif passant brusquement de 1 milliard 550 millions à 1 milliard 800 millions?

Les emprunts contractés pour couvrir les dépenses improductives et les immobilisations productives atteignent aujourd'hui 2 milliards et demi. Si nous y ajoutons les 2 milliards placés au profit des chemins de fer, nous sommes en présence d'une